



IFRS : nouvelles de dernière heure

Dernières nouvelles concernant la présentation de l'information financière au Canada

Comptabilité

- [Guides to financial statements | Vos guides essentiels relatifs aux rapports intermédiaires](#)
- [Acquisition de contrats d'assurance | Mise à jour de notre guide](#)
- [Engagements en matière de changements climatiques | Comptabilisation de la carboneutralité](#)
- [Regroupements d'entreprises et dépréciation | Propositions de l'IASB](#)

Information relative à la durabilité

- [Mise à jour sur la présentation de l'information ESG au Canada | Reprise de la webémission](#)
- [Présentation de l'information sur la durabilité | Version finale de la règle de la SEC](#)
- [Symposium de l'ISSB | Balado](#)

Comptabilité

Guides to financial statements | Vos guides essentiels relatifs aux rapports intermédiaires

La version 2024 de nos guides sur les états financiers intermédiaires résumés est maintenant disponible. Les guides visent à aider les sociétés à préparer et présenter les états financiers intermédiaires résumés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Ils comprennent des [exemples d'informations à fournir](#) (en anglais) et une [liste de contrôle des informations à fournir](#) (en anglais).

Ces guides mis à jour reflètent les normes IFRS® de comptabilité publiées au 20 mars 2024 qui doivent être appliquées par une société dont l'exercice est ouvert le 1^{er} janvier 2024.

Plus particulièrement, ils illustrent les modifications de l'IAS 1, *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et Passifs non courants assortis de clauses restrictives*, telles que publiées en 2020 et 2022.

Vous pouvez également en apprendre davantage sur l'information financière intermédiaire en période d'incertitude dans cet [article](#) (en anglais).

Acquisition de contrats d'assurance | Mise à jour de notre guide

Une organisation peut faire l'acquisition d'un contrat d'assurance, plutôt qu'en émettre un, par exemple au moyen d'un transfert ou d'un regroupement d'entreprises qui entre dans le champ d'application de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, ou qui est sous contrôle commun.

En vertu de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, une organisation doit maintenant évaluer *tous* les contrats d'assurance acquis à leur date d'acquisition, et non à leur date de création (ou de modification antérieure).

Cela signifie qu'elle pourrait devoir comptabiliser différemment des contrats d'assurance présentant des caractéristiques similaires. De plus, certains contrats acquis pourraient ne plus entrer dans le champ d'application de l'IFRS 17, mais dans celui d'une autre norme comptable, p. ex., l'IFRS 9, *Instruments financiers*.

Notre guide mis à jour *Acquiring insurance contracts* vous aidera à comprendre comment comptabiliser les contrats acquis en vertu de l'IFRS 17 et de l'IFRS 3.

[En savoir plus \(en anglais\)](#)

Engagements en matière de changements climatiques | Comptabilisation de la carboneutralité

Lors de sa réunion de mars, l'IFRS® Interpretations Committee a voté en faveur de la finalisation de sa décision concernant son programme de travail au sujet des engagements en matière de lutte contre les changements climatiques, relativement à la comptabilisation d'une provision pour les coûts liés à son engagement de réduire ou de compenser les émissions de gaz à effet de serre. Cela a des répercussions pour les sociétés ayant pris l'engagement d'atteindre la carboneutralité ou un engagement similaire.

Brian O'Donovan explique ce que contient et ce que ne contient pas la version définitive du texte dans notre plus récente [vidéo](#) de la série *IFRS Today*.

L'[IFRS Foundation](#) publie également des mises à jour des réunions du Comité

Regroupements d'entreprises et dépréciation | Propositions de l'IASB

Les investisseurs sont de plus en plus à la recherche d'information améliorée sur les acquisitions, appelées « regroupements d'entreprises » en vertu des normes IFRS® de comptabilité. Cela comprend des informations sur l'issue favorable de la transaction et sur la question de savoir si le prix payé était raisonnable. L'International Accounting Standards Board (« IASB ») propose d'améliorer l'information à fournir relativement aux regroupements d'entreprises.

L'IASB propose également de maintenir le modèle utilisé aux fins de la comptabilisation du goodwill fondé uniquement sur la dépréciation, avec certaines simplifications apportées au test de dépréciation.

Lisez l'article afin d'en apprendre davantage sur les propositions. Les organisations doivent agir dès maintenant et donner leur avis avant le 15 juillet 2024.

[En savoir plus \(en anglais\)](#)

Haut

Information relative à la durabilité

Mise à jour sur la présentation de l'information ESG au Canada | Reprise de la webémission

Compte tenu de l'importante orientation vers l'adoption de la présentation obligatoire de l'information ESG dans le monde entier, KPMG au Canada a récemment organisé un webinaire pour faire une mise à jour sur la présentation de l'information ESG. Nos leaders en présentation et en certification de l'information ESG ont mis en lumière les aspects clés de l'information sur la durabilité dans le contexte canadien et ont discuté des répercussions potentielles des normes d'information sur la durabilité proposées du CCNIID sur les organisations canadiennes.

Le webinaire a abordé les sujets suivants :

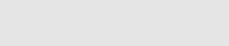
- aperçu des principales exigences de présentation de l'information ESG à l'échelle mondiale et des répercussions potentielles sur les organisations canadiennes;
- pleins feux sur les deux premières [Normes canadiennes d'information sur la durabilité proposées](#);
- éléments sur lesquels les équipes de présentation de l'information ESG et les parties prenantes devraient concentrer leurs efforts à l'avenir.

[Visionnez la reprise \(en anglais\)](#)

Abonnez-vous pour recevoir les résultats de recherche et des informations de KPMG au Canada



[kpmg.ca/IFRS](#)



[Nous joindre](#) | [Gérez vos abonnements aux communications](#) | [Me désabonner](#) | [Énoncé en matière de confidentialité \(Canada\)](#) | [Politique de KPMG en matière de confidentialité en ligne](#) | [Avis juridique](#)

Le présent message vous a été envoyé par [KPMG](#). Si vous souhaitez recevoir d'autres communications de KPMG (certaines de nos publications pourraient vous intéresser), ou encore, si vous ne voulez plus recevoir de messages électroniques de KPMG, allez sur le [portail d'abonnement de KPMG](#).

Nous avons à cœur de gagner votre confiance et de développer des relations durables en vous offrant un service exceptionnel. Il en va de même pour nos communications avec vous.

Nos avocats nous ont recommandé d'inclure certains avis de non-responsabilité dans nos messages. Plutôt que de les insérer ici, nous portons à votre attention les liens suivants qui contiennent le texte complet de ces avis.

[Mise en garde concernant la confidentialité de l'information et le destinataire du courriel](#)

[Avis de non-responsabilité concernant les conseils fiscaux](#)

© 2024 KPMG s.r.l. SENORCL, société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. Tous droits réservés.

[Écouter le balado \(en anglais\)](#)

Haut

Votre société est-elle prête pour les IFRS?

